SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020500: carrieres de kaolin et de sable exploitees a ciel ouvert dans les provinces du brabant wallon, de hainaut, de liege, de luxembourg et de namur

En vigueur au 01/03/2022 (Dernière actualisation de la page 08/06/2022)

Indexation de 1% en 3/2022.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

Application de la CP 100 pour les moins de 18 ans.

Catégorie	Age
	18
Manoeuvres	14.6439
Spécialisés	15.3219
Qualifiés	15.9987